

## AVIS DE DÉSIGNATION

### **ELIZABETH CARMICHAEL MONK (1898 - 1980)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M<sup>ME</sup> NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Elizabeth Carmichael Monk (4 août 1898 – 26 décembre 1980);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

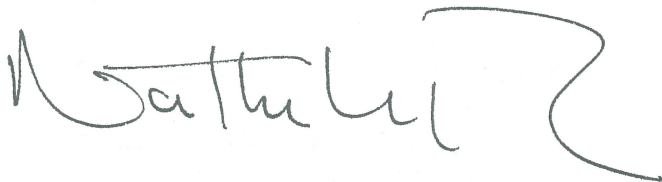
Elizabeth Carmichael Monk est une pionnière de l'accession des femmes québécoises à la profession juridique. Elle obtient son baccalauréat en droit civil de l'Université McGill en 1923 et devient membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1934, puisqu'elle ne peut pas être admise au Barreau du Québec. À son retour à Montréal, Elizabeth Monk travaille pour une firme d'avocats et s'implique dans le Club des Femmes Universitaires de Montréal, dont elle est présidente, et dans la Ligue des droits de la femme. En 1940, Elizabeth Monk devient l'une des premières femmes à siéger au conseil municipal de Montréal. En janvier 1942, elle devient l'une des deux premières femmes admises au Barreau du Québec, aux côtés de Suzanne Raymond Fillion. Près d'une vingtaine d'années se seront ainsi écoulées entre la diplomation d'Elizabeth Monk et son admission à cet ordre professionnel. En 1955, elle est la première avocate du Québec à obtenir le titre de conseil en loi de la reine. Elle pratique le droit immobilier et commercial jusqu'à un âge avancé;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Roy'. The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

**NATHALIE ROY**